

## *Allocution d'ouverture*

Pascal BINCZAK

*Président de l'université Paris-VIII*

Chers collègues, chers amis,

Des obligations à l'université m'empêchent d'être parmi vous ce matin, ce que je regrette sincèrement compte tenu de l'importance du sujet que vous allez traiter et de l'implication de l'université Paris-VIII sur les questions relatives à la santé publique.

L'université Paris-VIII, conformément à sa tradition scientifique, a toujours voulu explorer de nouveaux champs de recherche. Elle a notamment été pionnière, sous l'impulsion du professeur André Demichel, en matière de droit de la santé. L'occasion m'est ainsi permise de rendre hommage à André Demichel qui fut l'une des grandes personnalités de Paris-VIII et qui a donné à l'enseignement et à la recherche en droit dans notre université ses lettres de noblesse. Il fut particulièrement à l'origine du DEA droit médical à la fin des années 1980, qui est aujourd'hui un de nos masters d'excellence. Ce diplôme spécialisé, mais pluridisciplinaire (comprenant du droit, de l'économie de la santé, de la sociologie), était, à l'époque, l'un des rares troisièmes cycles en droit de la santé. André Demichel sut s'entourer de la collaboration de plusieurs spécialistes en les faisant intervenir dans le DEA : en droit hospitalier (M. Jean-Marie Clément), en sociologie (M. Jean-Claude Guyot), en économie de la santé (M. André Labourdette)... Comme ce fut le cas de nombreuses innovations de Paris-VIII, cette initiative a su faire école et nombre de diplômes apparentés ont depuis été créés dans plusieurs universités françaises. Paris-VIII est néanmoins restée une université de référence dans ce domaine, notamment grâce aux efforts et aux talents du professeur Francine Demichel, comme directrice d'équipe puis comme présidente de l'université, qui sut à son tour faire fructifier le droit de la santé et assurer ainsi une part du rayonnement scientifique de notre université.

Aujourd'hui, le Laboratoire de droit de la santé, sous la direction de M<sup>me</sup> Hélène Gaumont-Prat, reste très actif, tant par le nombre de thèses actuellement en cours que par son dynamisme scientifique à travers l'organisation de colloques en prise sur les évolutions de la société, de la législation... Ainsi, le Laboratoire a organisé récemment un grand colloque sur le thème de la bioéthique. De même, il a proposé d'organiser le colloque d'aujourd'hui sur le sujet controversé de la réforme hospitalière.

© Les Études Hospitalières

DOSSIER HPST  
Colloque

Cette réforme, comme celle qui a touché l'université depuis 2007, s'inscrit dans un climat de contestation relativement inédit. On constate, en effet, une absence d'unanimité sur le contenu du projet dans le monde hospitalier, en particulier dans le monde hospitalo-universitaire, qui dénonce l'instauration d'une « médecine mercantile » et la toute-puissance du directeur de l'hôpital vis-à-vis du personnel médical. Il est assez remarquable, en effet, que les arguments avancés par les critiques de cette réforme s'inscrivent, à quelques nuances près, dans un schéma parallèle de contestation.

En effet, le projet de loi « hôpital patient santé territoires » se présente majoritairement comme une réforme de la gouvernance sur fond de prédominance des indicateurs de rentabilité financière des établissements publics de santé. Les lois LRU et HPST envisagent de la même manière de remettre tous les pouvoirs entre les mains du président ou directeur d'établissement, dont on attend qu'il sache démontrer les qualités d'un « manager d'excellence » pour reprendre les termes du président de la République. Ces deux lois sont également traversées par la volonté du gouvernement d'instaurer une logique du résultat censée, d'une certaine manière, primer les considérations pédagogiques et scientifiques, d'une part, de santé publique, d'autre part. C'est toute une conception du service public qui s'exprime à travers ces réformes qui doivent continuer de maintenir éveillés notre vigilance républicaine et notre attachement à l'égalité d'accès de tous aux services publics.

Le projet de loi HPST, actuellement en discussion au Sénat, fait l'objet de plusieurs amendements, notamment inspirés des conclusions de la commission Marescaux sur l'avenir des centres hospitaliers universitaires (CHU) remises au président de la République le 11 mai dernier. Nombre des préconisations de ce rapport, qui concerne également au premier chef l'enseignement supérieur, vont certainement dans le sens d'un apaisement des tensions au sein de la communauté médicale légitimement inquiétée par les orientations initiales du projet de loi. De nombreuses questions restent néanmoins en suspens : que faut-il attendre des nouvelles instances : conseil de surveillance, directoire, agence régionale de santé ? L'organisation administrative des établissements publics de santé sera-t-elle réellement améliorée ? Autant de questions auxquelles il va être répondu tout au long de ce colloque.

Si la contestation de la réforme de l'université a sans doute en partie échoué, celle de l'hôpital public a pu en grande partie (mais pas entièrement) éloigner un certain nombre des risques qui pesaient sur le service public hospitalier. Cela s'explique certainement par le fait que la contestation de la communauté hospitalière a beaucoup plus mobilisé les médias et l'opinion publique parce que ce sujet touche beaucoup plus de monde et que la dégradation du système de soins a des conséquences plus immédiatement vitales que celle du système d'enseignement supérieur. A mesure que l'on vieillit, on se sent beaucoup moins concerné par l'université (qui est toujours plus loin derrière nous) que par l'hôpital qui est toujours un peu plus près de nous. Le vieillissement de la population accentue évidemment ce processus.

Rien ne dit pour autant que la lutte pour la défense du service public d'enseignement supérieur et de recherche (qui a naturellement des incidences sur les hôpitaux et la recherche médicale) n'est plus d'actualité. C'est ensemble que communautés universitaire et hospitalière doivent continuer le combat pour la défense de nos valeurs communes, les valeurs républicaines du service public, pour que la société civile que nous représentons puisse peser de tout son poids sur les réformes qui la concerne.

Permettez-moi à nouveau de vous faire part de mon profond regret de ne pas assister avec vous ce passionnant colloque et de vous souhaiter à tous de fructueux travaux.

